

Demande d'aide communautaire - Liste des pièces complémentaires Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesourges

- Un courrier de demande officielle ;
- Le document relatif à l'immatriculation de la structure (de moins de trois mois) en fonction du statut juridique (au choix) :
 - Extrait K-BIS de moins de trois mois pour les entreprises inscrites au registre du commerce et des sociétés ;
 - Extrait de l'immatriculation de l'entreprise au répertoire des métiers ;
 - Déclaration d'existence émanant de la préfecture pour les associations et dernier bilan approuvé par l'assemblée générale.
- Une attestation de régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme (de moins de trois mois) ;
- Si le projet est financé par emprunt, attestation d'accord de la banque ou de l'organisme prêteur ;
- Une attestation pour les aides obtenues dans le cadre du projet ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal ;
- Pour le matériel d'occasion acquis uniquement auprès de professionnels spécialisés, la déclaration du vendeur du matériel confirmant qu'à aucun moment le matériel n'a bénéficié de subvention et est conforme aux normes applicables ;
- Pour un projet d'aménagement des locaux professionnels intérieurs et/ou extérieurs :
 - Le bail et l'autorisation du propriétaire des locaux pour la réalisation du projet ;
 - Le permis de construire ou la déclaration préalable (sous réserve de l'accord) ;
 - Les autorisations préalables requises par la réglementation des installations classées et de la protection de l'environnement (si activité concernée).
- Une attestation d'engagement du porteur de projet.